

une discussion méthodique, relevée de distance en distance par des mouvements habilement préparés, une péroraison animée, composent le secret de cette éloquence polémique dont M. Frayssinous a donné, dans notre siècle, le premier exemple (1).»

Comme pair de France et comme ministre, Mgr d'Hermopolis fut appelé assez souvent à prendre la parole dans les deux chambres. Il parla en général avec cet esprit de conciliation qui le caractérisait, mais qui, en voulant dénouer le nœud, le compliquait plus d'une fois. C'est ainsi que le 6 mai 1824, dans la discussion de la loi du sacrilège, il « consentait à céder à un *scrupule* dont il vaudrait peut-être mieux s'affranchir, disait-il; que si l'on craignait, ajouta le noble pair, d'employer ce mot de *sacrilège* sans une définition qui en restreignit la latitude, au moins fallait-il le remplacer par *quelque chose*. » L'embarras, comme le faisait observer M. de La Mennais, était d'imaginer quelque chose qui dit et ne dit pas ce qu'on voulait et ce qu'on ne voulait pas exprimer (2). Le projet de loi que Mgr d'Hermopolis présenta, le 4 janvier 1825, sur les congrégations religieuses de Femmes, se trouvait ainsi gâté par ces imprudentes tentatives de conciliation; le ministre disait, à la vérité, *n'être pas de ceux qui se précipitent dans le bien*, mais il ne donnait pleine satisfaction ni à ceux-ci ni à ceux-là, comme le lui montrait surabondamment M. de La Mennais (3).

On vit se manifester encore davantage les inconvénients de ce caractère timide et hésitant, lorsque Mgr d'Hermopolis, en discutant le budget des affaires ecclésiastiques, le 25 et le 26 mai 1826, eut à défendre le clergé, à qui les libéraux de la chambre des députés reprochaient un esprit de domination et d'envahissement, ainsi qu'un penchant très-vif pour des *opinions étrangères* et peu conciliables avec les libertés de l'Eglise gallicane. C'était le représentant du clergé qui allait au devant de l'objection avec cette téméraire franchise, et il espérait par là

(1) *Mém. catholique*, tome iv, pag. 24, 261 et 355.

(1) La Mennais, tom. VI, pag. 361, édit. Pagnerre, 1844.

(1) *Ibid.*, pag. 375-400.